



# Alarme-sécurité : concepteur - recyclage

## DETAILS SUR LA FORMATION

**Attestation de recyclage en matière de conception de systèmes et centraux d'alarme.**

**Prix: 210 €**

**Durée: 12h00**

**Horaire: de 14h00 à 17h00**

**Dates: les 20/04 - 27/04 - 04/05 et 11/05/2021**

**Places: Min. 7 - Max. 20**

## CONDITIONS D'ADMISSION

Etre âgé de 18 ans accomplis;  
Etre de nationalité d'un des pays de l'union européenne;  
Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi Tobback du 10/04/1990;

Le coût de la formation est à payer au minimum 15 jours avant le début du cours.

Les inscriptions en ordre de paiement sont prioritaires sur les autres.

### **Document à fournir à l'inscription ou au plus tard au 1er jour de cours :**

- Original d'un extrait de casier judiciaire vierge (modèle 596-1), daté de moins de six mois à la date du 1er jour de cours.

## Description

Vous êtes titulaire d'un certificat ou d'une attestation de concepteur de systèmes et centraux d'alarme ?

Cette formation est obligatoire si vous souhaitez garder votre agrément.

### **PROGRAMME :**

Droit, évolution de la législation et de la réglementation du secteur

Analyse du risque

Sécurité électronique

2 sessions par an

## objectif

Maintien de l'agrément en tant que concepteur de systèmes et centraux d'alarme.

## Public cible

Toute personne titulaire d'un certificat ou d'une attestation de recyclage concepteur de systèmes d'alarme, et souhaitant garder l'agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur.

### **PRÉREQUIS :**

Certificat de conception de systèmes d'alarme ou attestation de recyclage datant de moins de 5 ans.